



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.04.10

du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Budget annexe assainissement "régie" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Date de la convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 7 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Valérie PECRESSE, M. Gwilherm PoulleNNEC.
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2021.02.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 30 mars 2021.

• Lors de sa séance 9 février 2021, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif du « budget annexe assainissement régie ».

Celui-ci correspond uniquement au territoire de la commune de Versailles.

• Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2021 de ce budget dont la synthèse vous est présentée ci-dessous.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 926 000 € et en investissement à 4 920 980,80 €. Ce dernier montant inclut les dépenses d'investissement engagées et non mandatées au 31 décembre 2020, d'un montant de 2 510 980,80 €.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget primitif est voté avec la reprise du résultat de l'exercice 2020 et sans variation du taux de la redevance d'assainissement. Les dépenses d'investissement sont subventionnées par l'Agence de l'eau et financées sans emprunt bancaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter le budget primitif 2021 du « budget annexe assainissement régie » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 188 503,37 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 744 189,04 € ;
- 3) d'adopter le budget primitif ci-joint du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Invt	Solde global
	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R -D
Proposition de reports			0,00	2 510 980,80	838 802,00	-1 672 178,80	-1 672 178,80
001 - Solde d'investissement reporté			0,00		1 483 675,43	1 483 675,43	1 483 675,43
002 - Solde de fonctionnement reporté		744 189,04	744 189,04			0,00	744 189,04
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			0,00		188 503,37	188 503,37	188 503,37
A / Sous-total résultat 2020 anticipé	0,00	744 189,04	744 189,04	2 510 980,80	2 510 980,80	0,00	744 189,04
mouvements réels	1 359 000,00	1 831 810,96	472 810,96	1 960 000,00	743 000,00	- 1 217 000,00	- 744 189,04
mouvements d'ordre	1 567 000,00	350 000,00	-1 217 000,00	450 000,00	1 667 000,00	1 217 000,00	-
B / Sous-total BP 2021 hors affectation du résultat 2020	2 926 000,00	2 181 810,96	- 744 189,04	2 410 000,00	2 410 000,00	-	- 744 189,04
C / Cumul équilibre BP 2021 avec résultat 2020 repris par anticipation (A + B)	2 926 000,00	2 926 000,00	-	4 920 980,80	4 920 980,80	-	-

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.